

ASSEMBLEE NATIONALE4 juillet 2005

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES - (n° 2381)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 407

présenté par
M. Poignant, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 6

Dans le III de cet article, substituer aux mots :

« présent article et celles de l'article 32 de la loi n° 2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique »,

les mots :

« dernier alinéa de l'article L. 313-3 du code de la consommation ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.